



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Reconnaissance des sports à faible exposition médiatique

Question écrite n° 1960

Texte de la question

Mme Ersilia Soudais attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les difficultés matérielles et le peu de reconnaissance ministérielle dont sont victimes les sports à faible exposition médiatique. L'*ultimate Frisbee* est un sport collectif qui se pratique généralement sur un terrain en herbe par équipes de sept joueurs ou joueuses. Le but est d'amener par passes successives un disque dans l'en-but adverse. Ce sport, qui se pratique sans contact et par équipes *open*, féminines mais aussi mixtes, revêt une forte dimension éducative. Il connaît d'ailleurs un fort développement auprès des enseignants d'EPS et sa fédération internationale, la WFDF, est reconnue par les instances olympiques. Du 6 au 13 août 2022, quatre équipes de France ont participé aux championnats d'Europe (pour les moins de 17 ans *open* et filles) et du monde (pour les moins de 20 ans *open* et filles). Toutes sont revenues avec la médaille d'argent. D'une part, ce déplacement pour représenter la France, les joueurs et les joueuses l'ont largement financé à leurs frais et ceux de leurs familles. D'autre part, ces excellents résultats, qui honorent la France, ont été obtenus dans l'indifférence des autorités ministérielles. Les familles, les joueurs et joueuses et les dirigeants du club de Courtry, sur la circonscription de Mme la députée, lui ont fait part de leur incompréhension devant ce manque de reconnaissance et de soutien matériel. Mme la députée se joint à eux pour demander ce que Mme la ministre compte mettre en œuvre pour prendre davantage en compte les besoins matériels et la juste reconnaissance des sports qui, comme l'*ultimate frisbee*, ne bénéficient pas d'une importante exposition médiatique. Elle lui demande s'il n'est pas temps de donner davantage de moyens à ceux qui en manquent cruellement plutôt que de continuer à mettre en avant les mêmes cinq ou six fédérations sportives qui bénéficient déjà de moyens conséquents et d'une reconnaissance médiatique importante.

Texte de la réponse

Le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) porte une attention toute particulière aux résultats des équipes de France et notamment à la médiatisation de l'ensemble des disciplines sportives. Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs qui lie le MSJOP et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et par sa contribution au budget de l'Agence nationale du sport (ANS), l'État participe au fonds audiovisuel, visant à promouvoir médiatiquement notamment sur la chaîne sport en France, l'ensemble des disciplines sportives. Le MSJOP a par ailleurs octroyé la délégation de trois disciplines sportives à la fédération française de flying-disc, l'ultime-passe (ultimate), l'ultime-passe sur sable (beach ultimate) et le disc golf, par arrêté du 22 juillet 2022. Ce niveau de reconnaissance permet à la fédération de demander la reconnaissance du caractère de haut niveau de ses disciplines sportives, selon des critères fixés par instruction. Ainsi, le 22 juin 2022, un arrêté ministériel est venu reconnaître le caractère de haut niveau de l'ultime-passe (ultimate), l'ultime-passe sur sable (beach ultimate). Ce nouveau degré de reconnaissance permet ainsi à la fédération d'élaborer un projet de performance fédéral dans lequel sont indiquées les conditions d'inscription des sportifs en listes ministérielles afin de bénéficier des droits afférents (aides personnalisées, soutien aux sportifs par les CIP, CAE, emplois SHN...). Par ailleurs, l'Agence nationale du Sport (ANS), a également pour objet de participer au financement du développement des pratiques. Ainsi en 2021, l'ANS a accompagné la Fédération

française de flying disc (FFFD) à hauteur de 59 900 € sur des actions de développement au niveau national, dont 5 000 € au titre du fonds audiovisuel pour renforcer la visibilité de ses disciplines. Désormais, grâce à la reconnaissance du caractère de haut niveau de certaines de ses disciplines, la FFFD pourrait bénéficier des dispositifs déployés par l'ANS afin d'améliorer la performance sportive des équipes de France. L'ANS a vocation à engager avec la plus grande efficacité les moyens financiers alloués par l'Etat, afin d'améliorer les résultats de la France lors des grands rendez-vous internationaux, et plus particulièrement les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et d'hiver.

Données clés

Auteur : [Mme Ersilia Soudais](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1960

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4388

Réponse publiée au JO le : [27 décembre 2022](#), page 6724